

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS/UCAD)

MONOGRAPHIE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

THEME :



**L'ACCES DES JEUNES A L'ENTREPRENARIAT
POUR UN DEVELOPPEMENT DES PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES GABONAISES**

Présenté par :

Jérôme BEKALE BIYEGHE
Elève Inspecteur de l'Education Populaire,
de la Jeunesse et des Sports

Dirigé par :

Moussé Dior DIOP
Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports,
Expert en Politiques de Jeunesse et
d'Emploi des Jeunes



INSEPS/UCAD 2011- 2013

SOMMAIRE

DEDICACES

REMERCIEMENTS

SIGLES

INTRODUCTION GENERALE..... 6

Chapitre I : CADRE GENERAL DE L'ETUDE..... 9

- 1.1. Problématique..... 11
- 1.2. Objectifs de la recherche..... 16
 - 1.2.1 Objectif général 16
 - 1.2.2. Objectifs spécifiques..... 16
- 1.3. Hypothèses de la recherche..... 16
- 1.4 Définitions des concepts clés..... 17
- 1.5 Limites de l'Etude..... 19

Chapitre II : PRESENTATION DE L'ETUDE..... 20

GABON

- II.1. Approche Juridictionnelle..... 22
 - II.1.1. Organisation administrative.....
 - II.1.1.1. Situation géographique..... 22
 - II.1.2. Superficie et population..... 22
- II.2.1. L'Emblème National et l'Hymne National..... 23
- II.2.2. Devise et Sceau..... 23
- II.3. Le principe..... 23
- II.4. Approches stratégiques..... 23
 - II.4.1. PROMO GABON..... 24
 - II.4.2. Fonds Aide et de Garanti des PME..... 25

Chapitre III : CADRE METHODOLOGIQUE.....	29
III.1. La population cible.....	31
III.1.1. La Composition de l'échantillon.....	33
III.2. Les instruments de recueils des données.....	33
III.2.1 L'analyse documentaire.....	34
III.2.2. Le Questionnaire.....	37
III.2.3. Les difficultés rencontrées.....	37
III.3. Présentation des résultats.....	38
III.3.1 Confirmation des hypothèses.....	48
III.3.2. Analyse des résultats.....	49
III.3.3. Suggestions.....	52
CONCLUSION.....	53
BIBLIOGRAPHIE.....	55
ANNEXE.....	58

DEDICACES

Nous dédions cette monographie :

A mon très cher défunt père BIYEGHE Ambroise en hommage de tout ce qu'il a fait pour mon développement physique, moral et intellectuel.

A ma très chère défunte mère NZE-BEKALE Pauline, pour son remarquable dévouement et son immense affection.

A ma très chère mère nourricière BIBANE, Marianne qui a lutté avec acharnement pour mon développement physique, moral et intellectuel.

A mes très chers oncles, NZE MEBALE Simon et NZUE ATEME Honoré, pour leurs efforts inlassables et leur saine générosité.

A ma très chère et tendre épouse BEKALE Solange, pour son indéfectible soutien moral, psychologique et affectif, qu'elle a toujours témoignée envers ma personne, surtout pendant des moments difficiles.

A tous mes enfants, NANOU, DOUDOU, VERRA, JUNIOR, LOIC, pour leurs moments de solitude.

A mon Conseiller, Directeur de ladite monographie, Monsieur Moussé DIOR, en hommage aux services qu'il m'a rendu lors de la confection de la présente monographie.

A Madame Jacqueline Olga EKOUME KOUMBA, Conseiller culturel à l'Ambassade du Gabon au Sénégal, pour son soutien moral, psychologique, affectif et matériel, qu'elle m'a témoignée lors de la confection de celle-ci.

Sincères et profondes gratitude

REMERCIEMENTS

Nos profonds et sincères remerciements s'adressent à Monsieur Moussé Dior DIOP, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Principal de classe exceptionnelle, Expert en politiques de jeunesse et d'emploi des jeunes, conseiller de la présente monographie, pour sa remarquable disponibilité et sa saine générosité pendant la conception de celle-ci

Nous remercions du fond du cœur notre fille Mademoiselle Ngoume BEKALE Eulalie, étudiante en Master II, Droit Fiscal Université de ROUEN (France), pour son soutien moral, psychologique et surtout financier, pendant la conception de celle-ci.

Nous n'oublierons jamais Messieurs,

- Jean BOSCO OBAME NDONG, Inspecteur Principal du Travail, Directeur du Développement et des Programmes au Secrétariat Général Ministère de l'Economie de l'Emploi et du Développement Durable (Direction Générale des Ressources Humaines).
- Raymond Ngueme NZUE, Directeur Général Adjoint du Travail au Secrétariat Général Emploi (Direction Générale du Travail), pour nous avoir apporté leur soutien matériel et leur savoir faire plus que réconfortable, pendant la période de recueil des données de cette monographie.

Notre reconnaissance va également à l'endroit des professeurs de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport «INSEPS », qui ont su donner l'essentiel de notre formation durant ces deux années de dur labeur, notamment :

- Le Docteur Abdoulaye DIENG, Professeur de Sociologie de l'Education,
- Le Docteur Mama SOW, Professeur de Psychosociologie de l'Education
- Le Docteur Ousmane SANE Professeur des Sciences de l'Activité Physique
- La Docteur Fatou Dame LOUM, Professeur de Psychologie Sociale
- Le Docteur Paul FAYE, Professeur en Economie et Finances Publiques
- Le Docteur Meissa DIAKHATE, Professeur de Droit Administratif
- Inspecteur, Oumar Daouda SOGNANE, Professeur d'Animation Socio-éducative
- Enfin, nous ne saurions terminer sans pourtant remercier la Direction de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (Docteur Jean FAYE) Directeur de l'INSEPS.

Sincères et profondes gratitudees

SIGGLES

Tout au long de cette étude, nous avons employé des sigles dont il convient d'expliquer :

CONFESJES : Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats et Gouvernements ayant le français en partage.

EGEP : Enquête Gabonaise sur l'Evaluation et le Suivi de la Pauvreté

MJSLVA : Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs, chargé de la Vie Associative

MINPME : Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise

O.N.E : Office National de l'Emploi

P.M.E : Petite et Moyenne Entreprise

P.M.I : Petite et Moyenne Industrie

R.G.P.H. Recensement Général de la Population et de l'Habitat

INTRODUCTION GENERALE

Nous aborderons notre thème de monographie « l'Accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises », en empruntant la citation tirée du discours du Pape Jean Paul II « le développement ne se limite pas à la seule croissance économique. Pour être authentique, il doit être intégral c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme ». ¹

De ce point de vue, la participation active et consciente des citoyens à la vie politique, économique et sociale d'une nation ne peut être efficace et effective qu'en prenant en considération les questions liées à la jeunesse.

Cependant, le chômage des jeunes est devenu de nos jours une préoccupation d'ordre national et international, dans toutes les institutions et organisations chargées des questions d'insertion sociale et économique des jeunes.

En effet, sur le plan national, ce débat est au cœur des processus de formation et de développement des Ministères ayant en charge les questions de jeunesse, d'éducation, de formations, d'enseignement et des personnes compétentes en matière d'insertion sociale et économique.

Soulignons à cet effet que « la promotion de la petite et moyenne entreprise gabonaise est un volet essentiel de la politique constante du Président de la République, Chef de l'Etat, qui est de promouvoir l'homme gabonais, en faire un citoyen responsable, acteur de son propre devenir et de la construction d'un Gabon moderne ». ²

Ainsi dans cette vision et en vue de mener avec plus de vigueur et de présence cette politique, l'Etat s'est fixé un programme en trois étapes qui sont :

¹ Le Pape Jean Paul II, extrait de discours, Libreville
Quotidien gabonais d'information, « l'union » le 18 Fév. 1982.

² Anonyme, extrait de texte, Vision du Président de la République, Chef de l'Etat, HEBDO INFO N° 61 – 7
Avril 1984.

- 1) La mise en place des structures opérationnelles (phase organisationnelle) ;
- 2) L'élaboration des textes modificatifs et d'application de la loi 1/81 (phase normative) ;
- 3) L'accueil et l'examen des dossiers (phase opératoire).

Notons à toutes fins utiles que ce dispositif institutionnel et réglementaire est mieux clarifié au chapitre II de la présente étude.

Bien que la vision du Chef de l'Etat soit de faire la promotion de l'homme gabonais un citoyen responsable, acteur de son propre devenir et de la construction d'un Gabon moderne.

Cependant, le taux de chômage affecte 16,3% de la population active, avec en prime un marché national de l'emploi caractérisé par une pénurie de qualification de main d'œuvre locale qui se traduit par une forte présence de travailleurs étrangers (26% des actifs occupés), en même temps que sévit un fort taux de chômage des nationaux. Ace constat, les jeunes âgés de 20 – 29 ans sont les plus ciblés (65,8% de l'ensemble des jeunes).³

Ainsi, l'observation et l'analyse faites sur le terrain laissent entrevoir un dys fonctionnement entre le dispositif institutionnel et réglementaire mise en place par l'Etat en vue de lutter contre le chômage d'un côté, et la réalité sur le terrain caractérisée par la hausse exponentielle du taux de chômage des nationaux en général et des jeunes en particulier.

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle contribue à la promotion du chômage, source potentielle de problèmes sociaux dans notre pays.

Ce constat nous a amené à orienter notre recherche vers l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises, qui a pour corollaire la réduction du chômage des nationaux et une prise en compte de la dimension humaine.

³ Gabon, Diagnostic du chômage des jeunes, RGPH. 2005, P. 5

De ce fait, notre première démarche a consisté à vérifier l'intérêt que cela pouvait susciter en étudiant cette problématique de l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises.

Ainsi, en interrogeant plusieurs personnes compétentes en la matière et à la lecture de plusieurs travaux réalisés par des gabonais, la problématique en question ne semble pas avoir été suffisamment abordée, elle mériterait donc un examen plus approfondi par le développement d'autres approches.

Pour cela, nous avons organisé notre étude en trois chapitres principaux :

- 1) Le premier chapitre est une présentation générale de l'étude, il englobe la problématique, présente les objectifs, les hypothèses, les limites de la recherche et les définitions des concepts clés contenus dans le sujet.
- 2) Le deuxième chapitre est axé sur la présentation générale du dispositif institutionnel et réglementaire, il évoque la situation géographique du Gabon, l'organisation administrative.
- 3) Le troisième chapitre quant à lui porte sur la méthodologie qui indique la démarche scientifique que nous avons utilisée en vue d'aboutir aux résultats de notre étude, et les suggestions que nous avons faites pour l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat en vue d'un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises.

CHAPITRE I

CADRE GENERAL

DE

L'ETUDE

CHAPITRE I : CADRE GENERAL DE L'ETUDE

I.1. PROBLEMATIQUE

I.2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

I.2.1. OBJECTIF GENERAL

I.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

I.3. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

I.4. DEFINITIONS DES CONCEPTS CLES

I.5. LIMITES DE L'ETUDE

I.1. PROBLEMATIQUE

Depuis plusieurs années, le chômage et le sous emploi sont devenus une réalité récurrente au Gabon.

En effet, le chômage affecte 16,3% de la population active. Les déséquilibres du marché du travail sont particulièrement accentués en milieu urbain où le taux de chômage dépasse les 19%.

Comme Port-Gentil (Capitale économique) avec un taux de chômage de plus de 22% et Libreville avec un taux de plus de 20%, en sont particulièrement affectés.

Aussi, les jeunes sont également victimes d'un chômage important (un actif sur trois est au chômage parmi les individus de moins de trente ans) ; de même que les femmes (21,4% contre 12% pour les hommes). Il est important de signaler que le chômage des jeunes est concomitant avec une expérience professionnelle assez longue de ceux qui ont un emploi.

Par conséquent, les difficultés du marché du travail ont plus frappé les jeunes à la recherche d'un emploi que les actifs occupés qui ont conservé leurs postes de travail.⁴

En effet, pour une question de survie, ils sont orientés vers le travail au noir (sous emploi) aux conséquences imprévisibles.

Par ailleurs, sur le plan national, le profil du marché du travail est caractérisé par des taux d'activités relativement élevés (51,3% au niveau national dont 49,8% en milieu urbain et 57,7% en milieu rural), ces taux sont différents d'une région à l'autre, variant de 47,6% à l'Est, à 53,2% à Libreville.⁵

En effet, ce taux de chômage des jeunes est une source potentielle de problèmes sociaux, exemple (les jeunes ruraux qui végètent tentent de fuir vers les villes où ils aggravent la pression sur l'emploi, le logement et les services sociaux.

⁴ Gabon, Diagnostic de la pauvreté, EGEP, juin 2006, P. 43

⁵ Gabon, Diagnostic de la pauvreté, EGEP, juin 2006, « id ».

De nombreuses études et réflexions montrent qu'on n'insiste jamais assez sur les incidences psychologiques, humaines et économiques sur celui qui en souffre.

Sur le plan psychologique : le chômeur au-delà des frustrations et privations de toutes sortes, vit un sentiment de culpabilité profond et injustifié, c'est – à – dire le sentiment de porter un stigmat, des traumatismes et une détresse, un mépris de soi – même pouvant aller jusqu'à la perte d'identité, santé psychologique, déséquilibre, parasitisme social, délinquance juvénile, banditisme, etc.

Sur le plan social et économique : Menaces sur l'équilibre social, émigration, problème de santé physique. Le chômage fait perdre à l'Etat un potentiel immense de travailleurs et de création de richesses, le tissu économique fragilisé, les nationaux ne sont plus maîtres de leurs itinéraires socio-économiques et de leur développement.

Convierait – il cependant de préciser que l'emploi remplit à la fois :

- un rôle social fondamental, car il participe à la redistribution des richesses, contribuant ainsi à l'équilibre social.
- Un rôle économique, par son impacte déterminant sur la consommation, elle – même vecteur de la croissance.⁶

Le diagnostic du chômage des jeunes au Gabon rend moins visibles les initiatives gouvernementales et du secteur privé. Cependant la promotion de l'entrepreneuriat jeunesse est présentée comme une alternative en vue de juguler le phénomène du chômage et le sous emploi des jeunes en développant « l'entrepreneurialité », gage d'une réduction du taux de chômage, plutôt que « l'employabilité » qui a pour corollaire l'interdépendance en matière d'emplois et source de chômage.

Toutefois l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat reste problématique du fait qu'il se heurte à deux facteurs majeurs : (endo gène et exogène).

⁶ CONFEJES, Colloque sur les créneaux porteurs dans le domaine de la micro – entreprise, Rabat, 19 – 23 Nov. 2001, Rapport final Rabat, CONFEJES 2001, P. 4, 26 p.

1) Facteur endogène :

Sur le plan psychologique : de nombreux jeunes ont perdu tout espoir d'un avenir meilleur du fait du chômage et le sous emploi sur le terrain, le constat fait, prouve que la majorité des jeunes n'a ni aptitudes (qualifications professionnelles), ni expérience professionnelle requise, exigée par le patronat etc.⁷

2) Facteur exogène :

Il tire ses origines dans l'incapacité des pouvoirs publics à répondre aux besoins des populations à savoir :

- difficultés d'accès à des crédits prévus dans les programmes de jeunesse ;
- manque d'accompagnement des jeunes à l'insertion en milieu professionnel ;
- manque d'expérience professionnelle exigée par les chefs d'entreprises.

Il y a comme un besoin impérieux de définir le rôle et de mesurer l'étendu de missions dévolues à l'Etat, aux Collectivités locales et communales dans les politiques d'insertion sociale et économique des jeunes.

Ainsi, l'Etat en tant que régulateur de la vie sociale et économique se doit d'assurer.

En matière de jeunesse

- De proposer toute mesure de nature à favoriser le développement des activités de jeunesse ;
- De mettre au point les actions éducatives en vue du renforcement de l'esprit de responsabilité chez les jeunes ;
- De proposer toute mesure de nature à favoriser le développement des activités socio-éducatives ;
- D'encourager l'insertion des jeunes et l'entrepreneuriat de ceux – ci en liaison avec les départements spécialisés ou les établissements agréés ;
- D'inciter à la création des organismes de jeunesse et d'assurer leur contrôle ;
- De mettre en œuvre des actions d'animation directe auprès de la jeunesse non organisée ;

⁷ O. SOGNANE, cours d'activité socio éducative ASE, 1^{ère} année

- De mettre en place des structures et d'appliquer les méthodes visant à porter des remèdes aux phénomènes de marginalité.

En matière de la vie associative

- De promouvoir les associations et les ONG indépendantes et à but de développement ;
- D'instituer un label d'associations et ONG dans leurs efforts de participation aux développements ;
- De favoriser la mise en place des réseaux associatifs dans les domaines économique, social, culturel et environnemental ;
- De contribuer à l'émergence d'un tissu économique communautaire.⁸

Cependant la réalité sur le terrain à savoir la récurrence du taux de chômage galopant chez les jeunes (un actif sur trois est en chômage parmi les individus de moins de trente ans) et la problématique de l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat, ne permet pas de mieux mesurer l'étendu des missions dévolues à l'Etat, aux collectivités locales et communales. De ce constat découlent deux séries d'interrogations se rapportant directement à la problématique en cause.

- La première est de savoir si les projets des jeunes entrepreneurs bénéficieraient – ils des appuis des assemblées départementales ou communales ?
- Les moyens mis à la disposition par les pouvoirs publics en vu des programmes jeunesse seraient-ils conséquents ?
- Les projets des jeunes entrepreneurs sont-ils réellement suivis et évalués par des encadreurs ayant une expertise avérée ?
- En termes de fonctionnement général, peut-on parler d'une application effective des textes officiels portant promotion des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ?

En terme de coordination, peut – on parler de coopération entre Ministères chargés des questions d'insertion sociale et économique, nous citerons entre autres (Ministère des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ; Ministère de l'économie, de

⁸ Décret N° 0255 / PR / MJSLVA, du 23 Avril 2009, portant organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, article 39, 42, 43.

l'emploi et du développement durable ; Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de l'enseignement technique et professionnel etc.),

- La deuxième série vise à vérifier s'il existe des centres ou pôles de formation des jeunes à l'entrepreneuriat jeunesse ?
- Comment procède-t-on à la sélection des jeunes dans l'entrepreneuriat jeunesse ?
- Le niveau d'étude de chaque jeune postulant ou entrepreneur, correspond – il à ses ambitions ?
- Existe – t – il de campagnes de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat ?
- Au titre de garantie, l'Etat donne-t-il son aval pour le financement par une banque d'un projet dans la limite de ses moyens ou possibilités d'intervention ?

Bien que toutes ces interrogations soient assez pertinentes et méritent chacune d'elle un examen profond, elles peuvent néanmoins être amenées à une question centrale à savoir :
Quelles sont les causes réelles de la problématique d'accès des jeunes à l'entrepreneuriat auxquelles le Gabon semble être confronté ?

Ces causes seraient-elles liées à la non application des textes officiels en vigueur et à l'obsolescence de certaines de leurs dispositions ?

Le problème ainsi posé, nous retenons les objectifs suivants en vu de son examen.

I.2. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

I.2.1. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général qui a motivé notre étude est d'inciter les pouvoirs publics à mieux organiser l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat surtout ceux qui ont choisi la vie de l'entrepreneuriat et aussi à ceux dont on a pu déceler les aptitudes, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

I.2.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Plus spécifiquement, nous voulons :

- Identifier les causes réelles du problème d'accès des jeunes à l'entrepreneuriat auxquels le Gabon semble être confronté !
- Comparer les conditions d'accès à l'entrepreneuriat telles que procédées actuellement par des institutions en charges des questions d'insertion sociale et économique des jeunes et les modalités prévues par les textes officiels en vigueur.

Ainsi, la clarification des objectifs que nous venons de faire ci-dessus nous amène à définir les hypothèses dont l'enquête permettra d'en confirmer ou d'en infirmer le contenu.

I.3. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE

Un travail de recherche ne peut aboutir vraiment que s'il peut se structurer autour d'une ou de plusieurs hypothèses.

En effet une hypothèse une proposition provisoire, une présomption qui demande à être vérifiée ; elle est une affirmation provisoire que la recherche a pour but de confirmer, d'infirmer ou de nuancer.

Aussi, l'hypothèse se présente donc en réalité comme une réponse provisoire à la question de départ de la recherche (progressivement revue et reformulée au cours du travail exploratoire et de la position de la question dans un cadre théorique).

En rapport à ce qui précède, le problème relatif à l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises est dû :

- 1) A la non application des textes en vigueur ;

- 2) Au manque de rigueur dans les procédures de sélections de jeunes et de leurs projets ;
- 3) Au manque de suivi et évaluation des projets des promoteurs ;
- 4) A l'obsolescence des financements alloués aux différents projets

Les hypothèses de la recherche ainsi définies, il convient cependant de clarifier les concepts clés de notre étude, en vue de leur donner le contenu pouvant permettre de mieux les utiliser tout au long de notre travail.

I.4. DEFINITION DES CONCEPTS CLES

Tout au long de cette étude, nous avons employé des concepts dont il convient de préciser le sens dans lequel nous les avons utilisés.

ENTREPRENARIAT : L'entrepreneuriat est tout ce qui touche l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'entrepreneur.⁹

Entrepreneur : c'est quelqu'un d'entrepreneur, il organise la production, la prend en charge, comme un entrepreneur de travaux publics assumant les risques.¹⁰

NB : Pour être entrepreneur, il faut avoir deux qualités essentielles :

- La gestion opérationnelle exigeant une bonne gestion, un pilotage clair et fin de l'organisation.
- La gestion stratégique faite de vision, de développement et d'innovation.
- **Taux d'activité** : c'est le rapport entre la population active (actifs occupés et chômeurs) sur la population en âge de travailler, la population en âge de travailler est l'ensemble des personnes de dix ans et plus.¹¹

INSERTION : Au sens de l'éducation c'est le processus par lequel la société des adultes intègre les jeunes générations en son sein, ce processus s'est fondé sur le fait que les adultes possèdent sur les enfants un pouvoir qui leur permet d'imposer leur vision du monde. L'insertion toujours prise au sens de l'éducation est l'ensemble de connaissances et de savoirs

⁹ Dictionnaire, « Le Petit Larousse », illustrées 2010 ».

¹⁰ Dr Jean Romain Mihindou KASSA, Cours dispensés, Entrepreneuriat, Libreville, INJS, 2005.

¹¹ Philippe MEIRIEU, La pédagogie entre le dire et le faire, Paris, ESF, 1995, P. 267.

– faire qui permettent à l’individu de trouver une place et d’avoir une valeur dans le système économique.¹²

JEUNE : Personne moins âgée (15 – 35 ans) et qui a encore la vigueur et le charme de la jeunesse.¹³

CHÔMEUR, EUSE : Personne au chômage, demandeur d’emploi.¹⁴

CHÔMAGE : Cessation contrainte de l’activité professionnelle d’une personne (le plus souvent après un licenciement) ou d’une partie de la main – d’œuvre d’un pays.¹⁵

PME :

PMI :

} Petites et Moyennes Entreprises
} Petites et Moyennes Industries.¹⁶

La loi N° 16/2005 du 20 Septembre 2006 portant promotion des PME et PMI. Chapitre deuxième du champ d’action, article 3, les PME et PMI, sont classées en quatre catégories.¹⁷

- 1) Toute PME, PMI, dont le montant total des investissements ne dépasse pas trente millions francs CFA.
- 2) Micro entreprise / Micro – industrie : toute entreprise ou toute industrie dont le montant total des investissements est comprise entre cent millions et cinq cent millions francs CFA.
- 3) Moyenne entreprise / toute entreprise ou industrie moyenne dont le montant total des investissements est compris entre cinq cent millions et un milliard francs CFA.

Objet des PME / PMI : Production de biens, la transformation, la distribution ou la prestation de services.

¹² Anonyme, Charte africaine de la Jeunesse.

¹³ Dictionnaire, Le Petit Larousse, illustrée 2010. « OP. cit. »

¹⁴ Dictionnaire, Le Petit Larousse, illustrée 2010 « id ».

¹⁵ Dictionnaire, Le Petit Larousse, illustrée 2010 « id »

¹⁶ Loi N° 16/2005 du 20 septembre 2006, portant promotion des PME et PMI, chap.2^{ème} du champ d’action.

¹⁷ Dr Jean Marc MINSSO, Cours dispensés, Relations internationales, Libreville, INJS (1984).

I.5. LIMITES DE L'ETUDE

Le présent travail ne prétend pas être une étude exhaustive des problèmes généraux des jeunes au Gabon, à cet effet, il comporte un certain nombre de limites qui sont liées à la fois aux contraintes temporelles, financières et aux particularités d'une monographie.

Cependant, il aurait été certes intéressant que cette étude soit étendue sur tous les problèmes généraux de la jeunesse, en vue d'obtenir un échantillon beaucoup plus large, mais nous nous sommes limités à l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises qui reste une alternative pour la réduction du chômage au Gabon, qui est aussi un volet essentiel de la politique constante du Président de la République, Chef de l'Etat. En vue d'atteindre efficacement les objectifs scientifiques que vise une recherche de cette nature d'une part, et le respect de la date limite du dépôt de nos travaux de recherches fixée par la Direction de l'institut Nationale Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) d'autre part.

CHAPITRE II

PRESENTATION DE

L'ETUDE

LE GABON

« APPROCHES

STRATEGIQUES »

CHAPITRE II : LE GABON

II.1. : APPROCHE JURIDICTIONNELLE

II.1.1 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

II.1.1.1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE

II.2. : SUPERFICIE ET POPULATION

II.2.1. : L'EMBLÈME NATIONAL ET L'HYMNE NATIONAL

II.2.2. : DEVISE ET SCEAU

II.3. : LE PRINCIPE

II.4. : APPROCHES STRATEGIQUES

II.4.1. : PROMO GABON

II.4.2. : FONDS D'AIDES ET DE GARANTIE DES PME

II . PRESENTATION DE L'ETUDE

La présentation de notre étude nous oriente à développer deux approches fondamentales de notre recherche à savoir :

- 1) Une approche juridictionnelle et géographique ;
- 2) Une approche stratégique gouvernementale en matière de la promotion des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries gabonaises.

II.1 Approche juridictionnelle

La République gabonaise abrite notre étude c'est-à-dire la zone géographique de notre recherche, ainsi, il nous a paru opportun de présenter la République gabonaise de façon sommaire sur ses aspects juridictionnel et institutionnel.

- II.1.1. **Situation géographique** : La République Gabonaise est située en zone équatoriale en latitude entre les 4⁰ Sud et les 2⁰ Nord, en longitude entre les 9⁰ et les 4⁰ du Méridien de Greenwich.
- II.1.1.1. **Limites** : Elle est limitée au Nord par la République du Cameroun, au Nord – Ouest par la République de Guinée Equatoriale, à l'Est par la République du Congo Brazzaville, à l'Ouest par l'Océan Atlantique.
- II.1.1.2. **Superficie** : de l'espace terrestre à l'espace maritime, sa superficie est de 267 667 Km².¹⁸
- II.1.2. **Population** : la population est évaluée à 1 454 867 habitants.¹⁹
- II.1.3. **Drapeau** : l'emblème national est le drapeau tricolore, (vert, jaune, bleu) à trois bandes horizontales, d'égale dimension.

¹⁸ Gabon (Fiche Pays), Données clés. Population ENDARA (R) Microsoft (R) 2008 © 1993 – 2007 Microsoft Corporation : T. D. R.

¹⁹ Constitution de la République Gabonaise, Loi N° 14/2000 du 11 Octobre 2000 et la loi N° 13/2003 du 19 Août 2003.

- **Hymne national** : la « Concorde »
- **Devise** : « Union – Travail – Justice »
- **Sceau** : le sceau de la République Gabonais est une « Maternité allaitante ».
- **Principe** : son principe est « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

La République Gabonais adopte le français comme langue officielle de travail. En outre, elle œuvre pour la protection et la promotion des langues nationales.

La Capitale de la République Gabonaise est Libreville. Elle ne peut être transférée qu'en vertu d'une loi référendaire ; la fête nationale est célébrée le 17 Août.²⁰ Le mot GABON, d'origine portugaise, il a été un comptoir, puis une colonie de la France.²¹ C'est ainsi sommairement présentée la République Gabonaise dont nous étudierons l'approche stratégique en matière de la promotion des PME et PMI.

II.2. **Approche stratégique gouvernementale**

Dans sa quête permanente de lutte contre le chômage, la promotion des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries, aussi dans le souci de promouvoir l'homme gabonais en faire un citoyen responsable, acteur de son propre devenir et la construction d'un Gabon moderne ;

L'Etat a mis en place des structures opérationnelles (phase organisationnelle ; l'élaboration des textes modificatifs et d'application de la loi 1/80 (phase normative) ; l'accueil et l'examen des dossiers (phase opérationnelle) ; et des Ministères chargés de concevoir la politique gouvernementale en matière de promotion de petites et moyennes entreprises gabonaises et d'en assumer le contrôle et l'application.

1) **PROMO GABON**

²⁰ Constitution de la République Gabonaise

²¹ Dr Jean Marc MISSO, Cours dispensés, Relations internationales, Libreville, INJS (1984). « Op. cit. »

La loi N° 13/83, du 31 décembre 1983, érigeant l'agence gabonaise de promotion industrielle et artisanale en Agence Nationale de Promotion de la petite et moyenne entreprise.

Article 2 : l'Agence nationale de promotion de la petite et moyenne entreprise est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile technique du Ministère chargé de la petite et moyenne entreprise.

Article 3 : Promo Gabon a pour objet de promouvoir la création et le développement de petites et moyennes entreprises gabonaises, ou à participation majoritaire gabonaise, particulièrement de nature industrielle et artisanale, effectivement dirigées par des nationaux. Les activités de ces entreprises doivent concourir à la réalisation des objectifs économiques nationaux.

Article 4 : Pour réaliser son objet, Promo Gabon est chargé notamment de :

- 1) Procéder à l'analyse technique, économique et financière des demandes reçues par le Ministère de tutelle technique en vue de bénéficier des dispositions de la loi 1/81 instituant des mesures administratives et financières propres à promouvoir les petites et moyennes entreprises gabonaises ;
- 2) Fournir aux Promoteurs une assistance depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation et son fonctionnement ;
- 3) Procéder directement ou indirectement à toutes études expertises et recherches de nature à favoriser la création de petites et moyennes entreprises dans les différentes provinces du pays ;
- 4) Mettre à disposition des promoteurs de PME, des moyens matériels tels que des domaines industriels, sous forme de vente, location – vente ou autre ;
- 5) Encadrer les PME gabonaises qui bénéficient d'une assistance financière et aider dans les domaines de la technique et de la gestion celles qui en font la demande ;
- 6) Aider les petites et moyennes entreprises gabonaises à s'orienter en groupements professionnels ;
- 7) Entreprendre des actions et mettre en œuvre des programmes de recyclage des responsables et du personnel des PME gabonaises.

2) FONDS D'AIDE ET DE GARANTIE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Décret N° 968/PR/MINPME, du 1^{er} Juin 1985, fixant les modalités d'intervention du fonds d'aide et de garantie des petites et moyennes entreprises.

Chapitre premier des interventions du Fonds ;

Article 2 : Le Fonds intervient soit au titre de l'aide, soit au titre de la garantie, soit aux deux titres conjointement. Ces interventions se font au seul bénéfice des petites et moyennes entreprises gabonaises agréées conformément aux articles 1 à 5 de la loi N° 1/81 et au décret N° 1029/PR/SEPME, fixant les modalités d'application de cette loi.

Section 1 : Des interventions au titre de l'aide.

Article 3 : Au titre de l'aide, le fonds peut intervenir sous les formes suivantes :

- 1) Avance remboursable avec intérêt ;
- 2) Financement d'études de faisabilité ;
- 3) Prise de participation avec obligation de rachat dans des PME gabonaises agréées ayant la forme des sociétés par actions ;
- 4) Bonification d'intérêts.

Article 4 : L'aide peut être octroyée en cas de :

- Création d'entreprises ;
- Rachat d'une entreprise ;
- Diversifications d'une entreprise ;
- Extension d'une entreprise.

Article 6 : le fonds peut fixer un plafond à ses interventions par projet en fonction des moyens disponibles au titre de l'aide et de l'intérêt économique du projet.

Section 2 : Des interventions au titre de garantie.

Article 7 : La garantie du fonds couvre le remboursement d'un crédit en principal et en intérêts.

Cette garantie peut être directe ou indirecte, conformément à la réglementation en vigueur et notamment au décret N° 416/PR du 18 mars 1985, portant réglementation des marchés administratifs de toute nature passés, au nom de l'Etat gabonais, des collectivités, des offices et des établissements publics du Gabon, le fonds peut lors de l'attribution de marchés administratifs à des PME gabonaises agréées, leur apporte sa garantie :

- Lorsqu'une avance est faite ;
- Lorsque les matériels, machines, outillage ou approvisionnements ont été confiés par l'administration en vue de l'exécution des dits marchés.
- Lorsqu'un cautionnement est exigé pour garantir leur bonne exécution. L'intervention du fonds ne peut cependant remplacer la retenue de garantie.

La partie consacrée à l'organisation administrative sera réalisée conformément aux dispositions du décret N° 0255/PR/MJSLVA du 23/04/2009, portant organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Ainsi, selon ce décret, **titre I** : des attributions, article 2

Le Ministère de la Jeunesse, des sports, des loisirs, chargé de la vie associative dans le domaine de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative.

Titre I : Des attributions, Section 3 : De la Direction de la Promotion des projets des jeunes, article 39 :

La Direction de la promotion des projets est notamment chargée :

- Coordonner et d'assurer l'évaluation des projets économiques des jeunes en collaboration avec les services concernés ;
- De former les encadreurs et les jeunes promoteurs aux techniques de conception et gestion de projets ;
- D'apporter une aide aux jeunes aux fins de la réalisation de leurs projets économiques ;
- D'instruire les dossiers du fonds d'insertion des jeunes ; de sensibiliser les jeunes à la pratique des petits métiers en collaboration avec les autres ministères concernés ;
- D'orienter les jeunes dans la recherche des fonds nécessaires à la réalisation des projets ;
- D'examiner les demandes de financement des projets économiques des jeunes.

Du service de l'insertion économique des jeunes.

Article 43 : Le service de l'insertion économique des jeunes est notamment chargé :

- D'organiser et de participer à la formation des jeunes promoteurs ;
- D'assurer la formation initiale et le perfectionnement des cadres à l'entrepreneuriat ;

- De suivre les programmes d'insertion économique menés par les autres départements ministériels et organisations non gouvernementales en direction des jeunes ;
- D'organiser et d'assurer l'initiation des jeunes aux techniques de conception et de gestion de projets économiques ;
- D'assurer le financement des micro-projets des jeunes ;
- De susciter la création des coopératives.

CHAPITRE III

CADRE

METHODOLOGIQUE

CHAPITRE III : CADRE METHODOLOGIQUE

III.1. LA POPULATION CIBLE

III.1.1. LA COMPOSITION DE L'ECHANTILLON

III.2. LES INSTRUMENTS DE RECUEILS DE DONNEES

III.2.1. L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

III.2.2. LE QUESTIONNAIRE

III.2.3. LES DIFFICULTES RENCONTREES

III.3. PRESENTATION DES RESULTATS

III.3. CONFIRMATION DES HYPOTHESES

III.3.2. ANALYSE DES RESULTATS

III.3.3 SUGGESTIONS

III.1. LA POPULATION CIBLE

La population cible de notre étude concerne les cadres du Ministère des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries (PME – PMI) parce qu'ils sont chargés d'appliquer la politique du gouvernement en matière de la promotion de la petite et moyenne entreprise et la petite et moyenne industrie gabonaise.

Notre population cible concerne également les cadres du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et technique et de la Formation Professionnelle chargé de la Culture de la jeunesse et des sports, notamment les inspecteurs de la jeunesse et de sports, les conseillers de jeunesse et formateurs parce qu'ils sont chargés d'élaborer la mise en œuvre et l'évaluation de la politique de l'Etat dans les domaines de la jeunesse, des sports, des loisirs et de la vie associative.

A cet effet, ils sont notamment chargés :

- d'accompagner les jeunes dans la conception des projets ;
- de coordonner et d'assurer l'évaluation des projets économiques des jeunes en collaboration avec les services concernés ;
- de former les encadreurs et les jeunes promoteurs, aux techniques de conception et de gestion de projets etc...

Notre population cible concerne aussi les responsables du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et Développement durable, de l'Office Nationale de l'Emploi (ONE), parce qu'ils appliquent la politique du gouvernement en matière du travail et de l'emploi au Gabon.

Aussi, nous avons choisi d'inclure les jeunes pour la simple raison qu'ils sont les premiers concernés de notre étude et qu'ils sont bénéficiaires des contenus de formation en entrepreneuriat au Gabon.

Cependant, tous ces éléments contenus dans notre population cible et étant localisés dans la commune de Libreville, il est donc normal que cette commune soit retenue comme le cadre idéal pouvant favoriser l'aboutissement de cette étude.

Ainsi, convient-il de souligner que cette commune est la mieux indiquée pour nous permettre de réunir un grand nombre de documents et d'informations administratives en adéquation avec notre étude « l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises ».

En outre, la commune de Libreville a été la mieux indiquée pour avoir des informations assez pertinentes en vue du traitement de notre thème de monographie.

Ainsi, le regard que nous venons de jeter sur la population cible choisie pour la réalisation de notre recherche, nous amène à envisager la composition de son échantillon.

III.1.1. LA COMPOSITION DE L'ECHANTILLON

Il nous semble judicieux, avant de poursuivre notre travail, de clarifier au préalable le terme « échantillon, dans l'optique d'une meilleure appréhension du sens que nous voulons lui donner dans cette partie de la recherche.

Ainsi, pensons-nous qu'un échantillon est une fraction représentative d'une population donnée.

Suite à cette clarification, nous remarquons que la fiabilité d'une enquête est fonction de l'importance de l'échantillon interrogé ; il est à cet effet évident que si l'échantillon est égale à sa population, l'erreur d'échantillonnage est peu probable voire nulle.

Précisons en outre, qu'en partant du principe de la recherche, il est à ce titre évident qu'une enquête exhaustive, présenterait des imperfections, dans la mesure où saisir entièrement une population n'est presque jamais possible ; toutefois, le nombre de personnes à interroger dépendra de la composition de l'échantillon qui ne semble pas être toujours facile à indiquer. On prévoit alors des opérations de dépouillement plus ou moins complexes et difficiles à réaliser.

III.2. LES INSTRUMENTS DE RECUEILS DES DONNEES

Dans la kyrielle des techniques d'investigations dont dispose le chercheur, le questionnaire occupe une place prépondérante parce qu'il est le support méthodologique le plus adéquat pour aboutir à des résultats fiables.

Ainsi, le recours à cette technique d'investigation s'avère nécessaire à chaque fois que l'on a besoin d'une information sur une grande variété de comportements sur un même sujet.

Signalons en outre que ce questionnaire se détermine comme une substitution d'une observation assez complexe, ou parfois impossible. Face à cette complexité, le recours aux interrogations est opportun en vue d'appréhender les phénomènes tels que les attitudes, les opinions, les préférences, les représentations, etc.... qui ne sont accessibles qu'à travers le langage et ne s'expriment que rarement.

Aussi, nous pouvons par ailleurs ajouter que l'observation d'un comportement n'est pas à tous les coups suffisante, du fait qu'il importe en effet de connaître la signification que lui procure le sujet et surtout comment l'explique-t-il ?

Il est à préciser qu'il ne faudrait pas s'en tenir uniquement au contenu manifeste de ce que dit le sujet, mais il faut aller au-delà.

Enfin, pour aboutir aux résultats de notre étude, nous étions contraints de faire recours à deux techniques d'investigations, à savoir : l'analyse documentaire et le questionnaire qui nous ont permis d'obtenir des informations nécessaires en vue de l'élaboration de notre questionnaire.

III.2.1 L'ANALYSE DOCUMENTAIRE

Il s'agit de l'analyse que nous avons faite sur l'ensemble des documents consultés.

A cet effet, elle nous a permis de recueillir des informations principales et subsidiaires à partir des travaux de certains auteurs consultés dans plusieurs structures de la commune de Libreville et celle de Dakar, notamment au Centre de Documentation de l'INSEPS et de l'UCAD.

En effet, ces auteurs se sont effectivement penchés sur les questions de la sociologie des organisations, notamment dans l'entrepreneuriat.

Cependant, nous avons pu découvrir que le Docteur Mihindo u KASSA, dans son cours, intitulé « Entrepreneuriat », a examiné la question de l'entrepreneuriat sous l'angle de la culture, ainsi, « La culture d'entreprise représente un ensemble de valeurs partagés et met en exergue l'autonomie, la responsabilité, la créativité et la solidarité ».

En effet, cette vision complète celle du sociologue des organisations, Philippe BERNOUX, dans son ouvrage intitulé « La sociologie des organisations ».

Ainsi, l'auteur aborde l'entrepreneuriat sous forme d'une organisation classique, caractérisée par la loi de l'interdépendance et par des traits suivants ; (une division des tâches, une distribution des rôles, un système de communication, un système de contribution- rétribution).

Aussi, la division de tâche est le principe de l'organisation et fonde la différence entre groupe structuré et celui qui ne l'est pas, comme une foule par exemple, dans une organisation, la division des tâches suppose précision et durée. Le travail à exécuter peut être formalisé par écrit ou non, il doit être réparti entre les individus d'une manière assez claire pour que l'un n'empiète pas sur l'autre. Il est donné pour une durée déterminée à ceux qui l'exécutent.

Dans les entreprises actuelles, il peut exister une liste des tâches à accomplir affectée à chaque responsable de tâche. Quant à la distribution des rôles, c'est l'un des enjeux principaux de la définition des organisations. Chaque membre de l'organisation se voit attribuer une tâche, plus ou moins définie.

En outre, le système d'autorité, son but est de veiller à l'adéquation du comportement de l'individu aux buts que les organisateurs ont fixés à l'organisation. Notons à toutes fins utiles qu'il n'y a pas de buts communs, mais les objectifs des dirigeants. La conséquence en est une désacralisation de l'autorité dont les directives sont comprises comme des choix par les acteurs et non imposés par une nécessité.

En fait, le système d'autorité dans l'entreprise est en général de type pyramidal, l'accès à un niveau supérieur excluant par principe le retour au niveau antérieur.

Comme le système de communication, il est destiné à mettre en relation les individus les uns avec les autres. Il n'y aurait pas à dire plus, si ce système n'était le plus souvent conçu quasi exclusivement de manière à faire passer les injonctions de l'autorité sans tenir compte des communications horizontales entre les membres ni même des remontés vers l'autorité. C'est une limite grave. Fort de ce qui précède, nous pouvons affirmer qu'aucun groupe humain ne peut se passer de communication de ses membres les uns avec les autres et dans tous les sens.

Enfin, le système de contribution et rétribution il est plus ou moins élaboré, précisant ce que les membres doivent apporter et ce qu'ils doivent recevoir. Toute la question porte ici sur la définition et la précision des termes de l'échange. Le droit du travail prévoit que le salarié se place sous l'autorité de celui qui l'emploie, il est dépendant de l'employeur, lequel lui donne des ordres. En échange de quoi l'employeur est tenu de lui verser un salaire défini parfois légalement, ou conventionnellement ou fixé de gré à gré par oral ou par écrit.

En définitive, cela résume les rapports formels ou légaux entre l'apport du salarié (son temps, ses capacités) et celui de l'employeur (un salaire, des ordres).

Toutefois, nous pouvons comprendre combien la culture d'entreprise et la sociologie des organisations sont intimement liées et les deux visions sont complémentaires et interdépendantes.

Ainsi, la présente analyse documentaire nous a permis de mieux appréhender plusieurs aspects du problème relatif à l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat qui au départ constituaient de sérieux obstacles en vue de la bonne continuation du travail.

Soulignons enfin que toutes ces informations ont favorisé l'élaboration de notre questionnaire.

III.2.2 LE QUESTIONNAIRE

En rapport avec son adéquation, indiquée à la partie des instruments des recueils de données, le questionnaire est un instrument d'enquête qui se présente sous forme de questions sur lesquelles on attend de l'enquêté, un certain nombre d'informations. Ainsi, notre questionnaire a été rédigé et déposé à l'avance, après un rendez – vous préalable pendant une période bien définie permettant à l'enquêté de bien réfléchir, en vue d'apporter des réponses brèves et précises aux questions qui lui ont été posées.

Ainsi, il a été organisé de manière à éviter les problèmes relatifs aux hors sujets de la part des enquêtés, distribué aux intéressés et élargi à d'autres personnes impliquées dans la prise des décisions dans le cadre de l'entreprenariat, en vue de l'obtention d'un maximum d'informations et pour les besoins de l'interprétation des résultats fiables de notre étude.

Rappelons à toutes fins utiles que nous avons choisi le questionnaire, parce qu'il nous a semblé être le support méthodologique le plus adéquat pour aboutir à des résultats fiables.

En effet, notre questionnaire s'articule autour de deux grands centres d'intérêts à savoir :

- a) Les questions relatives à la formation ;
- b) Les questions ayant trait à l'accompagnement ;

III.2.3 LES DIFFICULTES RENCONTREES

Nous ne saurions affirmer que la rédaction de cette monographie s'est faite sans écueils.

Ainsi, plusieurs difficultés ont parsemé notre cheminement, notamment lors de la distribution du questionnaire, nous avons noté une méfiance de la part de certains responsables des services centraux des ministères enquêtés, notamment du Directeur Général de la Jeunesse et bien d'autres cadres.

A cet effet, nous avons été amenés à les assurer, à les persuader d'avantage, malgré le caractère anonyme et strictement confidentiel que revêt la lettre adressée à tous les répondants et jointe au questionnaire.

Signalons également qu'en dépit de toutes les dispositions prises, nous avons pu effectuer plusieurs tours auprès des enquêtés en vue de récupérer nos questionnaires, ce qui a eu pour conséquence :

- 1) Le non respect du délai accordé à chaque sujet enquêté ;
- 2) Le non retour de certains questionnaires, ou mal remplis ;
- 3) L'ignorance de certains enquêtés sur l'entrepreneuriat et sur les petites et moyennes entreprises.

III.3. PRESENTATION DES RESULTATS

Pour cette partie de notre étude, nous allons employer une méthode d'analyse à la fois quantitative et qualitative.

De ce fait, notre méthode est quantitative, parce qu'elle se propose d'utiliser les statistiques sommaires avec quelques chiffres et pourcentages en fonction des questions traitées.

Par ailleurs, elle est qualitative, parce que nous nous appuyons sur des observations fondées sur des réponses fournies à partir du questionnaire. Ce sont là des informations non quantifiables.

D'une manière générale, nous avons donc à dépouiller essentiellement le questionnaire qui a été soumis à nos sujets pour la collecte des données de notre étude.

Tableau N° 1 : Existent – ils des centres ou pôles de formation des jeunes à l’entrepreneuriat jeunesse ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	35	0,67	67%
Non	17	0,33	33%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le tableau ci-dessus indique que 67% de sujets interrogés affirment qu’il existe des pôles de formations des jeunes en entrepreneuriat.

Par ailleurs, 33% d’autres trouvent qu’il n’existe pas de centre ou pôles de formation en entrepreneuriat.

Tableau N° 2 : Comment procédez – vous à la sélection des jeunes dans l’entreprenariat ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Concours	0 0	0 0	00 %
Cooptation	5 1	0,98	98%
Sur titre	0 0	0 0	00%
Connaissances	0 1	0,2	2%
Autres	0 0	0 01	00%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le tableau ci-dessus indique que 98% de sujets interrogée affirment que la sélection des jeunes dans l’entreprenariat est par cooptation, par ailleurs 2% d’autres trouvent que la sélection est faite par connaissances.

Tableau N° 3 : Organisez – vous les formations des encadreurs et formateurs à l’entrepreneuriat ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	39	0,75	75%
Non	13	0,25	25%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Nous remarquons sur le tableau ci-dessus que 75% de sujets interrogés trouvent que les formations des encadreurs et formateurs en entrepreneuriat jeunesse sont organisées, cependant d’autres 25% affirmant le contraire.

Tableau N° 4 : Organisez– vous les formations des jeunes à l’entrepreneuriat ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	28	0,54	54%
Non	24	0,46	46%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Dans ce tableau, il apparaît que 54% de personnes interrogées affirment qu’il existe des formations de jeunes en entrepreneuriat par contre 46% des sujets expriment le contraire.

Tableau N° 5 : Le niveau d'étude de chaque jeune postulant ou entrepreneur correspond-il à ses ambitions ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	13	0,25	25%
Non	39	0,75	75%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le tableau ci-dessus démontre que 75% de sujets consultés déclarent que le niveau d'études de chaque jeune postulant ou entrepreneur ne correspond pas à ses ambitions ; par contre les 25% d'autres affirment le contraire.

Tableau N° 6 : La formation des jeunes à l'entrepreneuriat, constituerait-elle l'une des solutions à la réduction du chômage et du sous – emploi des jeunes gabonais ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	52	1	10%
Non	00	0	0%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le présent tableau indique que 52% des sujets pensent que la formation des jeunes à l'entrepreneuriat constituerait la solution à la réduction du chômage et le sous – emploi des jeunes gabonais.

Tableau N° 7 : La formation à l'entrepreneuriat jeunesse permettrait – elle un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	52	1	100%
Non	00	0	0%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Dans ce tableau, il ressort que 100% des sujets contractés estiment que la formation à l'entrepreneuriat permettrait un développement des PME gabonaises ?

Tableau N° 8 : Les projets de jeunes entrepreneurs sont – ils réellement suivis et évalués par des encadreurs ayant une expertise avérée ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	13	0,25	25%
Non	39	0,75	75%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Quant au tableau ci-dessus, nous remarquons que les 25% de sujets contactés estiment que les projets des jeunes entrepreneurs sont réellement suivis et évalués par des encadreurs ayant une expertise avérées, par contre les 75% d'autres pensent le contraire.

Tableau N° 9 : Les projets sélectionnés seraient – ils en adéquation avec l’environnement climatique et socioculturel ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	38	0,73	73%
Non	14	0,27	27%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le tableau ci-après indique que 73% de personnes consultées déclarent que les projets sélectionnés sont en adéquation avec l’environnement climatique et socioculturel, par ailleurs 27% affirment le contraire.

Tableau N° 10 : La sélection des projets tiendrait – elle compte de l'égalité du genre, de l'état physique et des jeunes en conflit avec la loi ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	14	0,27	27%
Non	38	0,73	73%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Au regard du tableau ci-dessus, 27% de personnes contactées pensent que la sélection des projets tient compte de l'égalité du genre, de l'état physique et des jeunes en conflit avec la loi, par contre 73% pensent autrement.

Tableau N° 11 : Les moyens mis à la disposition par les pouvoirs publics, en vue des programmes jeunesse seraient – ils conséquents ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	00	0	0%
Non	52	1	100%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le tableau ci-dessus présente 100% de sujets qui affirment que les moyens mis à la disposition par les pouvoirs publics, en vue des programmes jeunesse ne sont pas conséquents.

Tableau N° 12 : Les projets des jeunes entrepreneurs bénéficieraient – ils des appuis des assemblées départementales ou communales ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	0 0	0	0%
Non	5 2	1	100%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le présent tableau a une spécificité, tous les sujets consultés s'accordent à dire que les projets des jeunes entrepreneurs ne bénéficient pas des appuis des assemblées départementales ou communales.

Tableau N° 13 : Quelles sont vos suggestions pour l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat en vue d'un développement des PME gabonais ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Avis favorables / développement des PME	52	1	100%
Avis défavorables / développement des PME	0 0	0	0%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Aussi, le tableau ci-dessus présente une autre spécificité, il indique que tous les sujets consultés s'accordent pour le choix d'un développement des PME gabonaises avec comme centre d'intérêt l'inclusion des jeunes ?

Tableau N° 14 : Le développement des PME gabonaises semblerait-il connaître une léthargie ?

Réponses	Effectifs	Fréquences	%
Oui	51	0,92	98%
Non	0 1	0,2	2%
Total	52	$\Sigma= 1$	$\Sigma= 100\%$

Le présent tableau indique que 98% des sujets pensent que le développement des PME gabonaises connaît une léthargie, par ailleurs 2% de sujets pensent autrement.

III.3.1 CONFIRMATION DES HYPOTHESES

Au moment d'entreprendre notre travail de recherche, quatre hypothèses de départ ont été formulées autour d'une question centrale, dont il convient de confirmer, d'infirmer ou de nuancer les résultats.

Conviendrait-il cependant de souligner que, pour parvenir aux résultats des hypothèses de départ, nous avons utilisé deux méthodes d'investigation, à savoir :

- Le questionnaire et l'analyse documentaire

Les résultats auxquels nous sommes parvenus dans cette étude, notamment dans le volet accompagnement sont assez édifiants, il ressort à ce niveau que les moyens mis à la disposition par les pouvoirs publics en vue des projets de jeunes, ne sont pas conséquent (100 %) de sujets consultés le confirment. Dans la même logique, les sujets consultés (100%)

affirment que les projets des jeunes promoteurs ne bénéficient pas d'appui des assemblées départementales ou communales.

Les investigations entreprises nous ont permis de découvrir qu'il n'existe pas un cadre de références réglementant la formation en entrepreneuriat dont (98 % de sujets interrogés affirment que la sélection des jeunes à l'entrepreneuriat est par cooptation.

En définitive, aux termes de nos investigations, l'analyse des résultats de ce travail de recherche confirment les hypothèses de départ.

Cependant ils n'existent pas de textes réglementaires régulant la sélection des jeunes à l'entrepreneuriat au Gabon.

III.4. ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats auxquels nous sommes parvenus dans cette étude peuvent être regroupés en deux facteurs principaux à savoir : les facteurs endogènes et les facteurs exogènes.

FACTEURS ENDOGENES

En ce qui concerne les **facteurs endogènes**, il faut entendre par là l'ensemble des difficultés liées à l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat. A cet effet, il est apparu un certain nombre de difficultés, notamment dans le volet accompagnement, il ressort à ce niveau que les moyens mis à la disposition par les pouvoirs publics en vue des programmes jeunesse, ne sont pas conséquents (100% de sujets consultés le confirment). Dans la même logique, les sujets consultés (100%) affirment que les projets des jeunes entrepreneurs ne bénéficient pas des appuis des assemblées départementales et communales.

Ces deux situations ci-dessus soulevées peuvent lorsqu'elles perdurent avoir des conséquences néfastes non seulement sur la promotion des petites et moyennes entreprises mais surtout augmenter le taux de chômage au Gabon.

Le facteur mis en relief par notre étude concerne le volet de la formation, ainsi les textes officiels ne définissent pas les niveaux d'études en vue d'une sélection et le type de formation.

Cependant, 98% de sujets interrogés affirment que la sélection des jeunes à l'entrepreneuriat est par cooptation, aussi, (75%) de sujets consultés affirment que le niveau d'étude de chaque jeune postulant ou entrepreneur ne correspond pas avec ses ambitions.

En effet, à la lecture de ce qui précède, il apparaît qu'il n'existe pas un cadre de référence réglementant la formation en entrepreneuriat, toutefois une formation sélective permet de développer les potentiels d'être humain, que chacun port en soi (facultés cognitives) dont l'entrepreneur a besoin. Devant une telle situation, une réglementation des textes relatifs à la formation en entrepreneuriat, s'impose, pour un développement harmonieux, des petites et moyennes entreprises gabonaises ; le constat fait à la sélection des promoteurs ne semble pas mesurer l'importance du développement des PME gabonaises et la réduction du taux de chômage dont le Gabon semble être confronté.

Dans la kyrielle de difficultés énoncées plus haut, d'autres s'ajoutent dans l'environnement législatif, économique, sociologique de l'entrepreneuriat au Gabon, nous citerons entre autres difficultés :

- Coût élevé des facteurs de production ;
- Infrastructures routières non adaptées ;
- Réglementation administrative complexe ;
- La réticence du système bancaire à financer les microprojets et les petites et moyennes entreprises ;
- Les difficultés d'accès aux marchés publics ;
- L'absence d'informations sur les opportunités d'investissement, etc....

FACTEURS EXOGENES

Ils constituent en effet l'ensemble des problèmes qui, bien que ne concernant pas directement les facteurs endogènes énoncés plus haut, mais constituent tout de même un obstacle au bon fonctionnement de l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement harmonieux des petites et moyennes entreprises gabonaises.

Il s'agit entre autre de :

- Le sentimentalisme et l'affairisme qui se sont érigés en mode de gestion du bien commun des contribuables. Ainsi, dans certaines administrations publiques chargées des questions d'insertion sociale et économique, certains responsables mettent en exergue leur rang social pour imposer leurs proches, au mépris des textes officiels en la matière.

De ce point de vue 46% des sujet de notre questionnaire affirment qu'il n'y a pas de formation des jeunes à l'entrepreneuriat, du fait des comportements inciviques et très peu responsables.

Aussi certains responsables administratifs et pédagogiques font très souvent l'objet des pressions émanant soit de cabinet du Ministre, soit des services centraux. Cette situation ne permet pas souvent aux organismes chargés des questions de l'insertion sociale et économique des jeunes de procéder à une véritable politique de l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat, suivant les principes d'objectivité et de neutralité dont ils doivent faire preuve en pareilles circonstances.

Aussi, un grand nombre de participants à la formation ou séminaire à l'entrepreneuriat jeunesse n'ont pas souvent la vocation entrepreneuriale ou alors ont souvent plus de 35 ans d'âge, défini par la charte africaine de la jeunesse, avec des âges falsifiés et parfois des niveaux d'études quelconques ne reflétant pas véritablement les caractéristiques d'un entrepreneur.

Ces problèmes externes, relatifs aux facteurs exogènes méritent également d'être profondément examinés pendant la période de recrutement par les décideurs et les examinateurs.

III.4.3. SUGGESTIONS

Au terme de notre analyse, il nous paraît nécessaire de faire quelques propositions dans l'optique d'apporter notre contribution à l'effort de restructuration du secteur entrepreneurial au Gabon.

A cet effet, notre contribution portera essentiellement sur des aspects ci-après :

- La création des écoles de management à l'intérieur desquelles se développeront les sciences de gestion et l'enseignement de l'entrepreneuriat.

- La création d'un conseil d'administration, organe suprême de décisions.

- La création d'une direction générale, organe d'exécution des décisions issues du conseil d'administration.
 - L'élaboration des textes réglementaires fixant les mécanismes scolaires, les entrées et les sorties, les principales entrées seront les apprenants, le corps professoral et l'administration.

Les sorties se résumeront aux résultats du fonctionnement des mécanismes de socialisation et de sélection, c'est – à – dire le degré d'assimilation des savoirs et d'apprentissage sur la politique d'accompagnement des pouvoirs publics aux jeunes dont on a pu déceler les aptitudes, en fin de formation (suivi et évaluation ; financement des projets par group de jeunes promoteurs en vue de mieux ratisser large) et ce par secteur d'activité.

- Entreprendre la procédure visant à intégrer toutes les directions des départements Ministériels en charges des questions d'insertion sociale et économique de jeunes, en une direction générale des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries ;
- favoriser les échanges d'expérience entre les apprenants, et des écoles de management du Gabon et celles des pays amis

CONCLUSION

Au moment d'entreprendre cette recherche, nous avons une idée confuse par rapport à la problématique relative à l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises.

Notre ambition est d'apporter notre modeste contribution à la restructuration de ce secteur, combien nécessaire pour la réduction du taux de chômage des jeunes au Gabon ; cette vision est complémentaire à celle du Président de la République Chef de l'Etat, « promouvoir l'homme gabonais, en faire un citoyen responsable, acteur de son propre devenir et de la construction d'un Gabon moderne ».

Aussi, sommes-nous intéressés aux conditions d'accès des jeunes à l'entrepreneuriat et le phénomène du chômage galopant au Gabon en général.

En effet, de notre point de vue la réduction du taux de chômage des jeunes au Gabon passe par la restructuration du secteur entrepreneuriat des jeunes, véritable fer de lance du développement.

En termes d'efficacité et de développement, les entrepreneurs gabonnais doivent développer le partenariat (échanges d'expériences) avec d'autres promoteurs nationaux et internationaux. En effet, cette coopération constitue un enjeu vital pour le développement des petites et moyennes entreprises gabonaises, aussi, en vue d'atteindre les objectifs du troisième millénaire où il est de plus en plus question de concurrence.

Ainsi avons-nous structuré notre travail en trois chapitres principaux.

Dans le premier chapitre, nous avons procédé à la construction de l'objet de l'étude, appelé encore problématique. Celle – ci s'articulait autour de la détermination des causes réelles relatives au problème du chômage des jeunes et ses conséquences, aussi, la problématique de l'accès des jeunes à l'entrepreneuriat pour un développement des petites et moyennes entreprises gabonaises.

Le deuxième chapitre a abordé la présentation géographique du Gabon, qui accueille la présente étude, il évoque plusieurs aspects à savoir :

- Approche stratégique gouvernementale relative à la promotion des petites et moyennes entreprises au Gabon ;
- Approche juridictionnelle et administrative ;
- Approche situationnelle appelée approche géographique ;

Le troisième chapitre quant à lui a présenté la démarche que nous avons utilisée pour aboutir à nos résultats.

En effet, aux termes de notre étude, il ressort que le problème fondamental auquel le Gabon semble être confronté en matière d'insertion des jeunes à l'entrepreneuriat, est lié à l'absence d'un conseil d'administration, organe suprême de décisions dont la mise en place entraînerait de facto, celle d'une direction générale, organe d'exécution des décisions issues du conseil d'administration.

Dans la même logique le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, chargé de la culture, de la jeunesse et des sports doit travailler en partenariat avec le ministère des petites et moyennes entreprises et petites et moyennes industries, dans le but d'impulser la politique d'insertion des jeunes.

Nous avons pu par ailleurs soulever de nombreuses questions et dégager quelques perspectives et, nous espérons que des recherches ultérieures vont continuer les investigations déjà commencées.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

- Philippe MEIRIEU, **La pédagogie entre le dire et le faire**, Paris, ESF, P267.

- Gabon, **Diagnostic du chômage des jeunes**,
R GPH 2005, P.5, 26 P.

- **Gabon, Diagnostic de la pauvreté**,
EGEP, 15 juin 2006, P 43, 122 P

- Gabon (fiche pays), données clés. Population
ENDARA (R) Microsoft (R) 2008, C 1993 – 2007
Microsoft Corporation : T.D.R

- Dictionnaire, **le Petit Larousse, illustré, 2010**

- Anonyme, **Charte africaine de la jeunesse**.

- Paul N'DA, Professeur titulaire de sociologie,
Initiation Méthodologique à la recherche en sciences sociales et en éducation « Comment
réaliser un mémoire ou une thèse d'un bout à l'autre » P. 59 – 64, 77 P.

COURS, DISCOURS, REVUES ET RAPPORTS

- ❖ Le Pape jean Paul II, extrait de discours, prononcé devant les jeunes, les ouvriers et les membres des professions libérales à Libreville le 18 février 1982, **Quotidien gabonais d'information l'Union**.
- ❖ Anonyme, extrait de texte, vision du Président de la République, Chef de l'Etat, promotion de la petite et moyenne entreprise gabonaise « **HEBDO INFO**, N° 61 -7 avril 1984.

- ❖ CONFEJES, Colloque sur les créneaux porteurs dans le domaine de la micro-entreprise, Rabat, 19 – 23 Nov. 2001, Rapport final, Rabat, CONFEJES. 2001, p. 4, p.26
- ❖ Dr Jean Marc MISSO, Cours dispensés, Relations internationales, INJS, Libreville (1984)/
- ❖ Dr Romain Mihindou KASSA, Cours dispensés **Entreprenariat**, Libreville, INJS. 2005

MEMOIRES

- ❖ Jérôme Bekale BIYEGHE, La problématique de recrutement des enseignants et des étudiants dans un établissement public d'enseignement supérieur, le cas de l'Institut National de la Jeunesse et des sports.

Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de conseiller des activités socioéducatives et de jeunesse. (DECASEJ) 58 p ; Libreville INJS (2005).

TEXTES REGLEMENTAIRES

- ❖ Loi N° 1/81 du 8 juin 1981, instituant les mesures administratives et financières propres à promouvoir les petites et moyennes entreprises gabonaises « HEBDO INFO » N° 19.
- ❖ Loi N° 13/83 du 31 décembre 1983, érigeant l'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale en Agence Nationale de Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise « HEBDO INFO » N° 56 – 28 janv. 1984.
- ❖ Loi N° 14/200 du 11 octobre 2000 et la loi N° 13/2000 du 19 août 2003 Constitution de la République Gabonaise.
- ❖ Loi N° 16/2005 du 20 septembre 2006, portant Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries. « HEBDO INFO » N° 57 – 28 octobre 2006.

- ❖ Ordonnance N° 26/83 du 16 juillet 1983, modifiant l'article 5 de la loi N°1/81 du 8 juin 1981, instituant des mesures administratives et financières propres à promouvoir les petites et moyennes entreprises. « HEBDO INFO » N° 61 – 7 avril 1984.

- ❖ Décret N° 0255/PR/MJSLVA du 23 avril 2009, portant organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Articles 39, 42, 43

- ❖ Décret N° 968/PR/MINPME, du 1^{er} juin 1985, fixant les modalités d'intervention du Fonds d'aide et de garantie des petites et moyennes entreprises « HEBDO INFO » N° 91 – 22 juin 1985.

- ❖ Décret N° 969/PR/MINPME, du 1^{er} juin 1985, portant statuts du Fonds d'aide et de garantie aux petites et moyennes entreprises gabonaises. « HEBDO INFO » N° 91 – 22 juin 1985.